

 ACADEMIE DE LA REUNION <i>Liberté Égalité Fraternité</i>	Lycée Professionnel Jean Perrin Rue du Lycée BP 502 – 97440 Saint-André Tel : 0262 58 84 40 E-mail : ce.9740910w@ac-reunion.fr	 RÉGION ACADEMIQUE LA RÉUNION <i>Liberté Égalité Fraternité</i>
---	---	---

COMPTE RENDU DE SEANCE

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 4 OCTOBRE 2022

Le conseil d'administration se réunit sur proposition et sous la présidence du chef d'établissement, Mme DUFOURG Isabelle. La séance commence à 17h19.

Le quorum étant atteint 16 représentants, le conseil d'administration peut siéger valablement.

Présents : Voir liste d'émargements

Excusés : Voir liste d'émargements.

La prise de notes et la rédaction du compte rendu du présent conseil d'administration sont effectuées par Laurent PAYET proviseur-adjoint et Mme Séverin représentante des parents d'élèves.

En préambule, Mme la Proviseure félicite les membres élus du conseil et rappelle les compétences du conseil.

Point 1 – Adoption du projet de l'ordre du jour

Mme la proviseure demande l'autorisation aux membres du CA d'ajouter deux points supplémentaires à l'ordre du jour :

- ✓ Le recrutement de 2 personnels PEC.
- ✓ La DGE 2022 pour information

Vote pour un ordre du jour en 28 points :

Nombre de votants	16
Nombre de votes CONTRE	0
Nombre d'abstention	0

L'ordre du jour en 28 points est adopté à l'unanimité.

17h23 Arrivée de M. Ichambe, représentant des personnels ATOSS

Point 2 – Adoption du compte-rendu du conseil d'administration du 4/07/2022

M. CACHAU, représentant des parents, informe que des annexes au compte rendu sont manquantes. Mme la Gestionnaire explique que celles-ci sont envoyées avec la convocation et qu'il s'agit donc de les conserver.

Adoption du compte-rendu du conseil d'administration du 4/07/2022

Nombre de votants	17
Nombre de votes contre	0
Nombre d'abstention	2
Nombre de votes POUR	15

Adoption du compte-rendu du conseil d'administration du 4/07/2022

Point 3– Adoption du règlement intérieur du CA

La présidente lit les articles du règlement intérieur. Elle signale qu'elle a conservé l'essentiel de celui de l'année dernière.

M. Dufour demande de modifier l'article 9 du règlement intérieur pour ajouter « les personnels de direction ».

M. De Palmas demande de raccourcir la durée du CA et de passer à 2h30 maximum.

Adoption du règlement intérieur du CA

Nombre de votants	17
Nombre de votes contre	0
Nombre d'abstention	0

Adoption du règlement intérieur du CA à l'unanimité.

Point 4 – Installation du conseil d'administration et de ses commissions

Concernant la commission éducative, Mme la proviseure rappelle que sa constitution est définie dans le règlement intérieur qui figure dans le carnet de correspondance aux pages 10 et 11.

Composition :

Chef établissement ou son adjoint, CPE, professeur principal de l'élève concerné, infirmière, psy-EN, un représentant des personnels enseignants, 2 représentants des parents d'élèves, l'élève concerné et ses parents.

Adoption de la composition de la commission éducative :

Nombre de votants	17
Nombre de votes contre	0
Nombre d'abstention	0

Adoption du règlement intérieur du CA à l'unanimité.

Élection des membres du CVL :

Nombre de votants	17
Nombre de votes contre	0
Nombre d'abstention	0

La constitution du CVL est adoptée à l'unanimité.

Élection des membres de la CHS :

Nombre de votants	17
Nombre de votes contre	0
Nombre d'abstention	0

La constitution du CHS est adoptée à l'unanimité.

Élection des membres de la commission de fonds social :

Nombre de votants	17
Nombre de votes contre	0
Nombre d'abstention	0

La constitution de la commission fonds social est adoptée à l'unanimité.

Élection des membres du CESC :

Nombre de votants	17
Nombre de votes contre	0
Nombre d'abstention	0

Adoption de la composition de la commission éducative, à l'unanimité

Elections des membres du conseil de discipline:

Nombre de votants	17
Nombre de votes contre	0
Nombre d'abstention	0

La constitution du conseil de discipline est adoptée à l'unanimité.

A la demande des représentants des personnels, la commission permanente sera de nouveau sollicitée.

18h10 Sortie de Mme Lacroix (16 votants)

Élection des membres de la commission permanente :

Nombre de votants	16
Nombre de votes contre	0
Nombre d'abstention	0

La constitution de la commission permanente est adoptée à l'unanimité.

18h10 Sortie de Mme Lacroix (16 votants)

Les différentes commissions sont installées ainsi que les différents comités de pilotage.

Point 5 – Convention de mise en œuvre d’actions dans le cadre de l’insertion professionnelle et de la lutte contre le décrochage : Dispositif innovant / Persévérence scolaire / Lycée des parents

M. Soupaya présente succinctement le lycée des parents. Des parents qui participent à des ateliers menés au lycée, pour mieux faire réussir leurs enfants et élèves.

Vote pour la signature de la convention de mise en œuvre d’actions dans le cadre de l’insertion professionnelle et de la lutte contre le décrochage : Dispositif innovant / Persévérence scolaire / Lycée des parents

Nombre de votants	16
Nombre de votes contre	0
Nombre d'abstention	0

Vote à l'unanimité pour signer la convention de mise en œuvre d’actions dans le cadre de l’insertion professionnelle et de la lutte contre le décrochage : Dispositif innovant / Persévérence scolaire / Lycée des parents

18h13 Retour de Mme Lacroix

Point 6 - Convention de mise en œuvre d'actions dans le cadre de l'insertion professionnelle et de la lutte contre le décrochage : Accompagnateur - Médiateur

La présidente présente la convention. Il s'agit d'un moyen humain supplémentaire, de 20 heures/ semaine pour la mise en place d'actions et le suivi d'élèves décrocheurs.

Vote pour la signature de la convention de mise en œuvre d'actions dans le cadre de l'insertion professionnelle et de la lutte contre le décrochage : Accompagnateur – Médiateur

Nombre de votants	17
Nombre de votes contre	0
Nombre d'abstention	0

Vote à l'unanimité pour la convention de mise en œuvre d'actions dans le cadre de l'insertion professionnelle et de la lutte contre le décrochage : Accompagnateur – Médiateur

Point 7 – Budget prévisionnel voyage Irlande et participation des familles

La présidente présente le budget du voyage en Irlande qui représente la somme de 72680€ et qui relève en grande partie d'une subvention ERASMUS. Cette PFMP se déroule du 15 février au 18 mars 2023.

4 accompagnateurs qui se relaient 2 par 2 en milieu de séjour. Dans chaque binôme, un accompagnateur a vocation à se former.

Vote pour le budget prévisionnel du voyage en Irlande:

Nombre de votants	17
Nombre de votes contre	0
Nombre d'abstention	0

Le budget prévisionnel du voyage en Irlande est voté à l'unanimité

La présidente propose une participation maximale des familles de 300€.

Vote pour la participation des familles pour le voyage en Irlande 300€

Nombre de votants	17
Nombre de votes contre	0
Nombre d'abstention	0

La participation des familles pour le voyage en Irlande est votée à l'unanimité.

Point 8 : Budget prévisionnel voyage Espagne et participation des familles

La présidente présente le budget du voyage en Espagne qui représente la somme de 61914€ et qui relève en grande partie d'une subvention ERASMUS. Cette PFMP se déroule du 15 février au 18 mars 2023.

4 accompagnateurs qui se relaient 2 par 2 en milieu de séjour. Dans chaque binôme, un accompagnateur a vocation à se former.

Vote pour le budget prévisionnel du voyage en Espagne **61 914€**

Nombre de votants	17
Nombre de votes CONTRE	0
Nombre d'abstention	0

Le budget prévisionnel du voyage en Espagne est voté à l'unanimité.

Vote pour la participation des familles pour le voyage en Espagne **300€**

Nombre de votants	17
Nombre de votes CONTRE	0
Nombre d'abstention	0

La participation des familles pour le voyage en Espagne est votée à l'unanimité.

Mme la Présidente informe que l'établissement bénéficie des avantages liée à une convention signée avec ERASMUS du fait de la présence d'un référent International - M. Guichard, professeur d'anglais. Le partenariat qu'il active avec ERASMUS puis les recherches d'entreprises faites à travers le monde permettent à nos élèves de voyager à l'international.

M. Livan Soupaya, représentant des personnels, rappelle que les élèves qui voyagent sont en Terminale. Ils passent un diplôme qui demande de valider des compétences en langues – Section européenne.

M. De Palmas, représentant des personnels, souhaiterait savoir si les prix sont figés malgré l'inflation actuelle.

Mme la Présidente répond qu'à partir du moment où les billets sont achetés, le différentiel reste faible mais qu'en cette période instable, on ne peut rien assurer.

Point 9 – Convention ATL / Aide au temps libre – Voyage Paris – Décembre 2022

Mme la gestionnaire présente la convention. Elle permet à certains élèves d'obtenir de la CAF, une aide de 456€ pour le voyage en Métropole, prévu au mois de décembre 2022.

Vote pour la signature de la convention ATL

Nombre de votants	17
Nombre de votes CONTRE	0
Nombre d'abstention	0

La convention ATL est votée à l'unanimité.

Point 10 – Convention Jeunesse Plein Air / Aide aux familles

Mme la gestionnaire présente la convention. Elle permet à certaines familles d'avoir 288€ de subvention.

Vote pour la signature de la convention JPA :

Nombre de votants	17
Nombre de votes CONTRE	0
Nombre d'abstention	0

La convention JPA est votée à l'unanimité.

Point 11 – Convention ERASMUS + Annexes

Il s'agit d'une convention de 132 145€ qui nous permet de payer les voyages en Irlande et en Espagne pour les élèves et les accompagnateurs.

Vote pour la signature de la convention Erasmus

Nombre de votants	17
Nombre de votes CONTRE	0
Nombre d'abstention	0

La convention ERASMUS est votée à l'unanimité.

Point 12 – Convention Visite préparatoire pour le voyage en Irlande

Une visite préparatoire des lieux d'accueil des élèves doit être réalisée par Mme Chane-you Kaye.

Les frais de transport et d'hébergement sont pris en charge par ERASMUS

Vote pour la signature de la convention de la visite préparatoire pour le voyage en Irlande.

Nombre de votants	17
Nombre de votes CONTRE	0
Nombre d'abstention	0

La convention Visite préparatoire pour le voyage en Irlande est votée à l'unanimité.

Point 13 – Convention Maison des Lycéens

En ce début d'année, il s'agit de clarifier les champs d'occupation et d'action de la MDL, au LP J.Perrin
Mme la Présidente fait lecture de la convention.

Vote pour la signature de la convention de mise en œuvre de la Maison des lycéens

Nombre de votants	17
Nombre de votes CONTRE	0
Nombre d'abstention	0

La convention modifiée est adoptée à l'unanimité.

Point 14 – Liste des tarifs appliqués au LP J. PERRIN

Mme la présidente nous informe qu'à la liste transmise, il faut rajouter aux tarifs la participation de 3.50€ pour les petits déjeuners.

Vote pour les tarifs appliqués au lycée

Nombre de votants	17
Nombre de votes CONTRE	0
Nombre d'abstention	0

Les « tarifs applicables » sont adoptés à l'unanimité.

Point 15 – Délégation de signature aux DDFPT et Service de gestion pour les bons de commande de moins de 300€

Afin de faciliter le fonctionnement du service des DDF, et de gestion Mme la Présidente propose de leur déléguer sa signature pour des bons de commande de moins de 300€.

Vote pour la délégation de signature pour les DDFPT et personnel de gestion (Maureen SEVA) pour des bons de commande de moins de 300€

Nombre de votants	17
Nombre de votes CONTRE	0
Nombre d'abstention	0

La délégation de signature est votée à l'unanimité.

Point 16 – Délégation de signature aux personnels DDF pour les conventions de PFMP et stages

M. Rupert rappelle le grand nombre de conventions PFMP ou stage à gérer par les services des DDF ; environ 6000 conventions à vérifier et signer tout au long de l'année.

Vote pour la délégation de signature pour les DDFPT pour les conventions de PFMP et stages

Nombre de votants	17
Nombre de votes CONTRE	0
Nombre d'abstention	0

La délégation de signature est votée à l'unanimité.

Point 17 - Programme 2022-2023 de l'Association Sportive

M. Baillif présente le programme. Un programme interne d'une heure étalé sur la pause méridienne d'une heure et demie auquel s'ajoute un calendrier « district » avec une mutualisation des moyens. Le montant de la cotisation est de 5€ pour l'élève. L'établissement verse la différence.

Vote pour l'adoption du programme de l'Association sportive :

Nombre de votants	17
Nombre de votes CONTRE	0
Nombre d'abstention	0

Le programme est adopté à l'unanimité.

Point 18 – Convention confection et livraison de repas pour le collège de Mille Roches

Pour information, la Présidente explique que le collège Mille Roches est en réhabilitation et qu'à ce titre, il ne peut pas faire face à la confection des repas.

Cela représente environ 400 repas par jour.

Point 19 - Convention accueil internat – Lycée Bel Air

Pour information

Mme la Présidente informe les membres du CA que l'internat a accueilli des élèves du Lycée Bel Air dont l'internat avait dû fermer sur une durée d'une semaine.

L'internat du lycée Jean Perrin étant très peu fréquenté 21 élèves et étudiants, cela laisse une certaine marge pour recevoir des élèves d'autres lycées lorsqu'il y a nécessité.

Point 20 - Accueil d'un élève de J. Perrin à l'internat de Moulin Joli

Pour information

Un élève est en stage au Port. Toujours dans le même esprit d'entre-aide, il a été accueilli à l'internat du lycée de Moulin Joli.

Point 21 - Accueil de lycéens de Pierre Lagourgue à l'internat

Pour information

Accueil en novembre d'une quinzaine d'élèves du Lycée Pierre Lagourgue.

Point 22 - DBM pour information

DBM 6 - Ouverture de crédits pour le voyage à Paris

DBM 7 – Ouverture de crédits sur les reliquats des subventions DGE + maintenance. Ouverture de crédits sur la dotation Région pour l'acquisition de 2 distributeurs de protection hygiénique.

Point 23 - Convention Ecole ouverte 2022-2023

19h00 départ de Mme Espel

Le proviseur adjoint informe du programme qui sera mis en œuvre lors des vacances d'octobre.

Vote pour la mise en œuvre de la convention de l'Ecole ouverte :

Nombre de votants	16
Nombre de votes CONTRE	0
Nombre d'abstention	0

La convention Ecole Ouverte est votée à l'unanimité.

Point 24 - Décision ordonnateur

DO 1 - Affectation d'un montant de 957.50€ de la ligne dépense concernant le fonctionnement de la section industrielle vers la ligne projet.

DO 2 – Création d'une ligne budgétaire dans OPC sur un prélèvement sur fonds de roulement dédié à des réparations pour l'achat d'un matériel.

Point 25 – Logement de fonction

Le logement du proviseur adjoint est actuellement insalubre. Le conseil régional doit intervenir pour sa réhabilitation. Le proviseur adjoint souhaite occuper le logement de la proviseure pour l'année 2022-2023 :

Vote pour autoriser l'occupation du logement de fonction réservé au chef d'établissement par le chef-adjoint :

Nombre de votants	16
Nombre de votes CONTRE	0
Nombre d'abstention	0

L'autorisation est votée à l'unanimité.

Point 26 – Autorisation de recruter 2 contrats PEC

Vote pour autoriser le recrutement de 2 contrats PEC :

Nombre de votants	16
Nombre de votes CONTRE	0
Nombre d'abstention	0

Le recrutement des deux contrats PEC est voté à l'unanimité.

Point 27- DGE

Pour information

L'information donnée rapidement sera développée lors d'un prochain CA.

Point 28 – Questions diverses

1. Dans le Procès-verbal du dernier Conseil d'Administration, les délégués de Parents d'élèves ne sont mentionnés ni présents ni excusés. Cela s'explique comment ?

Mme la Présidente rappelle qu'il n'y avait pas de représentants de parents l'année passée.

2. Dans l'ordre du jour pour le C.A. du 04 10 2022, il n'apparaît pas la validation du Règlement Intérieur du Lycée et celui de l'Internat. À quel moment ces R.I. sont validés ?

Mme la Présidente informe que ces RI sont toujours votés bien en amont, en l'occurrence au CA du mois d'avril afin de bénéficier de temps pour la commande des carnets de correspondance.

3. L'Association de Parents d'élèves peut elle disposer des coordonnées informatiques des parents d'élèves qui ont donné leur accord ?

Mme la présidente répond affirmativement à la condition que les parents aient donné leur accord.

4. L'Association de Parents d'élèves et les parents élus peuvent-ils communiquer avec l'ensemble des parents d'élèves via le serveur Pronote ?
Mme la présidente répond négativement.
5. L'internat est un élément important dans le lycée Jean PERRIN, pourquoi n'y a-t-il pas de représentant d'élèves de l'internat présent au C.A. ?
Mme la présidente rappelle que les élèves ne se sont pas manifestés au CA de ce soir. Cependant pour y participer, il faut être élu et à priori il y aurait un représentant de l'internat selon la CPE.
6. Y a-t-il un budget prévu pour la Maison Des Lycéens ?
Mme la présidente informe qu'il y a les cotisations et que les élèves peuvent aussi mener des actions.
7. Y a-t-il un budget prévu pour les sorties de l'internat ?
Mme la présidente déclare que dans le prochain budget, une ligne sera proposée car il est important que les élèves internes puissent avoir des activités le mercredi après-midi. Il est prévu une sortie cinéma après les vacances d'octobre.
8. Y a-t-il un budget prévu pour le matériel des sections professionnelles, équipement informatique, matériel divers et pour les sorties pédagogiques ?
Mme la présidente informe que nous travaillons avec la Région, les enseignants dans l'intérêt des élèves.
9. Des travaux de réfection de l'internat, de mise aux normes, d'achat de mobilier pour les chambres sont-ils prévus ?
Mme la présidente rappelle que l'Internat a été rénové mais qu'il y a encore à faire en matière de mobiliers afin de rendre le séjour des élèves plus agréable.
10. Une rénovation de la Vie Scolaire, agrandissement, dotation de postes informatiques ... est-elle prévue ?
Mme la Présidente s'étonne de cette question puisque chaque CPE a un bureau très confortable et bien doté en informatique. Concernant les AED, ils n'ont pas vocation à rester au niveau de la Vie Scolaire puisqu'ils doivent tourner dans l'établissement afin de s'assurer des bons comportements des élèves qui ne sont pas en classe.

19h15 départ de Messieurs Sellier et De Palmas

L'ordre du jour est épousé. La séance est levée à 19h30

Fait le 6 octobre 2022


Le secrétaire de séance


Le proviseur adjoint

Laurent PAYET

Le secrétaire adjoint

Représentante des parents d'élèves

Nathalie SEVERIN

La Présidente

Isabelle DUFOURG


12

Compte-rendu du CA du 4 octobre 2022

